



Berne, le 25 mai 2016

## 1 Remarques formulées lors de la première phase de tests

A l'issue de la première phase de tests à l'été 2015, nous avons invité les gestionnaires de réseau à nous faire part de leurs avis et de leurs propositions d'amélioration concernant la régulation Sunshine. Nous avons reçu une centaine de réponses assorties de remarques.

### 1.1 Éléments qui ont été mis en œuvre dans le cadre de la 2<sup>e</sup> phase de tests

Les gestionnaires de réseau nous ont apporté plusieurs éléments pertinents que nous avons mis en œuvre dans le cadre de la 2<sup>e</sup> phase de tests.

#### 1.1.1 La densité énergétique comme critère supplémentaire pour la constitution des groupes

A plusieurs reprises, il nous a été signalé que la densité d'urbanisation n'était pas un critère suffisant pour la répartition des groupes. Notamment, des facteurs tels que les flux de pendulaires et les emplois qui y sont liés, le nombre de clients commerciaux et industriels ainsi que les charges liées à la fonction de centre urbain ne sont pas suffisamment pris en compte. Nous avons donc décidé de recourir à la densité énergétique comme critère supplémentaire pour la répartition des groupes. Vous trouverez de plus amples informations à ce propos au point 2.1.3.

#### 1.1.2 Pas de groupes de comparaison pour les tarifs de l'énergie

Au vu des remarques formulées, la répartition dans des groupes pour les tarifs de l'énergie a été considérée comme non adéquate. D'autres critères complémentaires à la densité d'urbanisation ont parfois été proposés pour cette répartition, comme par exemple la proportion de production propre et la qualité écologique du courant.

Des calculs tenant compte de la production propre n'ont fourni aucun résultat significatif qui justifie un regroupement. Nous avons donc décidé de renoncer à une répartition dans les groupes pour les tarifs de l'énergie.

#### 1.1.3 Prise en compte des transformateurs aériens sur le niveau de réseau 6

Par erreur, nous avons omis de tenir compte lors de la première phase de tests des transformateurs aériens pour calculer les coûts par kVA sur le niveau de réseau (NR) 6. Nous avons donc remédié à cette erreur dans le cadre de la 2<sup>e</sup> phase de tests pour le calcul des coûts du réseau.

#### 1.1.4 Bases pour le calcul des coûts du réseau

De nombreuses remarques critiquaient la base de calcul des coûts du réseau qui se limitait à prendre en compte les positions de coûts 100 et 200 et proposaient de prendre en considération des positions

de coûts supplémentaires. En effet, les coûts pour la mesure et la transmission d'information (position 500), les coûts administratifs (position 600, sans les impôts sur le capital et les différences de couverture des années précédentes) ainsi que les autres produits et revenus (position 900) auraient aussi dû être pris en compte. Il a été parfois proposé d'utiliser les coûts après imputation.

Nous avons donc élargi la base de calcul aux positions mentionnées (cf. également point 2.4), tout en continuant de nous baser sur les coûts effectifs pris en compte dans le calcul des différences de couverture (formulaire 3.2 de la comptabilité analytique). Contrairement aux coûts après imputation (vision tarifaire), les coûts effectifs ne comprennent ni valeurs prévisionnelles, ni coûts à éliminer pour une comparaison significative (cf. point 1.2.8).

### **1.1.5 Utilisation de profils de consommation plus appropriés**

Les profils de consommation H7 et C6 remplacent dorénavant les profils H6 et C5.

## **1.2 Éléments qui n'ont pas été mis en œuvre dans le cadre 2<sup>e</sup> phase de tests**

Nous tenons beaucoup à pouvoir calculer les indicateurs de la régulation Sunshine à partir des données disponibles dans les fichiers de comptabilité analytique, dans les relevés des tarifs et par le biais de la qualité de l'approvisionnement. Avec un questionnaire succinct, nous avons récolté des informations concernant la variété des produits énergétiques et les interruptions planifiées, limitant de la sorte la charge administrative des gestionnaires de réseau. Un certain nombre de propositions reçues auraient nécessité des informations non disponibles à l'EiCom, qu'il aurait été impossible d'acquérir dans un délai et pour un coût raisonnable ; ces dernières n'ont pas été prises en compte dans la 2<sup>e</sup> phase de tests. Finalement, plusieurs des propositions reçues ont été intégrées dans les examens effectués et les ajustements mis en place.

### **1.2.1 Constitution des groupes basée sur la densité des points de mesure**

La constitution des groupes basée sur la densité des points de mesure (points de mesure par km de ligne) repose sur les mêmes réflexions que la constitution des groupes en fonction de la densité énergétique. En conséquence, il ne sera pas pris en compte comme supplément à la densité d'urbanisation.

### **1.2.2 Coûts par kWh transformés au lieu des coûts par kVA installés (NR 6)**

Quelques gestionnaires de réseau ont proposé d'utiliser comme indicateur les coûts de l'énergie transformée plutôt que les coûts de la puissance des transformateurs installés sur le NR 6. Nous ne donnons pas suite à cette proposition étant donné que les coûts du réseau sont fonction de la puissance installée et non de la quantité d'énergie.

D'autres gestionnaires ont par ailleurs proposé de renoncer totalement à la prise en compte des coûts sur le NR 6 étant donné que leur répartition peut se faire de trois manières différentes selon la recommandation de la branche (MURD). Cette proposition n'a pas non plus été suivie. En effet, les représentants de la branche jugent plutôt minimales les conséquences sur les différents niveaux des trois possibilités de répartition des coûts du NR 6. Par ailleurs, les différences se compensent mutuellement si l'on tient compte en plus des NR 5 et 7. Il faut donc considérer chaque indicateur de coûts non pas comme un élément isolé mais plutôt comme faisant partie d'un tout. En effet, seule la prise en compte de tous les niveaux de réseau fournit une vue d'ensemble fiable de la situation en matière de coûts.

Les indicateurs initiaux sont donc maintenus dans la 2<sup>e</sup> phase de tests.

### **1.2.3 Montant des investissements annuels par rapport aux amortissements effectués**

Certains gestionnaires de réseau ont proposé de faire le lien entre les investissements annuels et les amortissements effectués. Certes l'indice qui en résulte est intéressant mais il s'avère compliqué à interpréter pour tous les intervenants, notamment lorsque des situations particulières existent (p. ex. viabilité d'un terrain ou investissements irréguliers). C'est pourquoi cet indicateur n'est pas retenu.

### **1.2.4 L'âge de la structure du réseau**

Quelques gestionnaires de réseau désiraient que l'âge du réseau soit pris en compte. Il est possible d'évaluer grossièrement l'âge d'un réseau en recourant aux valeurs résiduelles, aux valeurs d'acquisition et aux amortissements car tous ces chiffres sont disponibles dans le cadre de la comptabilité analytique. L'âge en soi n'est toutefois pas le seul élément pertinent en ce qui concerne l'état réel, la disponibilité ainsi que la fiabilité du réseau. En effet, l'intensité et la qualité de l'entretien du réseau sont des éléments également déterminants. C'est pourquoi ce nouvel indicateur n'est pas retenu.

### **1.2.5 Prise en compte des NR 3 et 4**

Quelques gestionnaires de réseau, approvisionnant des clients à des niveaux de réseau plus élevés, ont proposé d'élargir la comparaison aux NR 3 et 4 en invoquant le fait que certains coûts des installations du NR 4 pouvaient être transférés au NR 5, ce qui entraînerait chez des gestionnaires de réseau une distorsion des coûts du NR 5.

Certes, ces éléments sont corrects et peuvent effectivement entraîner une hausse des coûts dans certains cas. Cependant, en suivant la même logique, il faudrait tenir compte également du NR 2. Une extension à des NR plus élevés conduirait à des groupes de comparaison proportionnellement plus petits. Il est donc légitime et adéquat de se limiter à des NR plus bas, notamment dans la perspective de la grande majorité des clients finaux.

### **1.2.6 Prise en compte des contributions de raccordement au réseau et des contributions aux coûts du réseau**

Certains gestionnaires de réseau ont indiqué que les contributions de raccordement au réseau et aux coûts du réseau faussaient la comparaison. Notamment les gestionnaires de réseau qui ne bénéficient d'aucune de ces contributions sont désavantagés. Pour y remédier, il faudrait attribuer les valeurs correspondantes des contributions aux installations et recalculer les coûts de capitaux sur cette nouvelle base (plus élevée). Il serait alors possible de comparer et de corriger le handicap des gestionnaires de réseau ne bénéficiant pas de contributions. D'un point de vue méthodologique, cet argument se justifie et il faudrait tenir compte des contributions pour une comparaison totalement correcte. Mais qu'en est-il dans la pratique ?

Du point de vue comptable, les contributions peuvent être traitées selon la méthode brute, la méthode nette ou par comptabilisation directe via le compte de résultats. Pour des raisons de transparence, la branche et l'EICom recommandent la comptabilisation selon la méthode brute. Seule cette dernière permet de tenir compte des valeurs résiduelles des contributions dans le calcul des coûts de capitaux, étant donné que c'est dans ce cas uniquement que les valeurs correspondantes sont connues. Avec la méthode nette, les contributions ne sont pas connues, du fait qu'elles sont calculées directement avec les valeurs des installations et que seule la différence apparaît. Finalement, les informations relatives aux contributions font totalement défaut avec la comptabilisation via le compte de résultats.

Tous les gestionnaires de réseau qui remettent une version complète de la comptabilité analytique déclarent des contributions et indiquent selon quelle méthode ces dernières sont traitées. La version « light » ne fournit par contre aucune information concernant la méthode utilisée pour la comptabilisation des contributions. Nous savons toutefois par le biais des fichiers de comptabilité analytique, que de nombreux gestionnaires de réseau (« light ») utilisent la méthode brute, en effet, seuls 120 gestionnaires de réseau ne fournissent aucune précision sur leur mode de comptabilisation des contributions.

La discrimination invoquée concernerait donc potentiellement 120 petits gestionnaires de réseau. En admettant qu'un certain nombre d'entre eux recourent à la méthode nette ou à la comptabilisation via le compte de résultats, le nombre des GRD potentiellement désavantagés se réduit encore. Ainsi, le fait de tenir compte des contributions, désavantagerait les 500 et quelques gestionnaires de réseau qui utilisent la méthode brute par rapport aux gestionnaires qui comptabilisent selon la méthode nette.

	Méthode brute	Méthode nette
Valeurs résiduelles / amortissements installations	10	8*
Valeurs résiduelles / amortissements contributions	-2	
Somme 1ère phase de tests	8	8
Prise en considération des contributions	2	0
Somme après corrections	10	8

\*effectif 10-2; inconnu

Du point de vue de la méthode, il serait correct de tenir compte des contributions de raccordement au réseau et aux coûts du réseau. Toutefois cette manière de procéder entraînerait de nouvelles distorsions en raison d'informations manquantes (quels GRD ne prélèvent aucune contribution ?) ou de montants faisant défaut (quel est le montant des contributions avec la méthode nette ?). C'est la raison pour laquelle les contributions aux raccordements au réseau et aux coûts du réseau ne sont pas prises en compte.

### 1.2.7 Taux d'intérêt réduit pour les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation (WACC)

Certaines remarques formulées soulignent que les comparaisons subissent une distorsion car des gestionnaires de réseau n'utilisent pas le taux d'intérêt maximal autorisé pour les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation (weighted average cost of capital, WACC).

Cet argument est partiellement correct. En réalité, les gestionnaires utilisant un taux d'intérêt plus bas sont une minorité et les médianes des coûts et des tarifs utilisées comme point de référence n'en seraient pas modifiées. D'autre part, le WACC publié par l'OFEN fournit une valeur maximale qu'il est possible de ne pas atteindre. Chaque gestionnaire de réseau est donc libre de décider lui-même de réduire ou pas le taux d'intérêt. Finalement, du point de vue du consommateur final, l'élément le plus important c'est le montant de la facture à payer.

### 1.2.8 Prise en compte des obligations fiscales, des coûts en amont et des différences de couverture des années précédentes

Certaines remarques soulignent que les comparaisons subissent également des distorsions du fait que des gestionnaires de réseau, notamment les services industriels ou techniques des administrations communales, ne sont pas soumis à des obligations fiscales et que les coûts amont et les différences de couverture des années précédentes varient considérablement.

Cette remarque n'est pas justifiée, en effet, les comparaisons des coûts du réseau ne tiennent compte ni des impôts, ni des coûts amont, ni des différences de couverture (cf. point 1.1.4).

En revanche, ces différences de coûts jouent un rôle certain au niveau des tarifs du réseau. En effet, au niveau des tarifs, les consommateurs finaux sont mis au premier plan car ce sont eux qui payent les factures. Il est ainsi correct que les tarifs tiennent compte de tous les coûts, y compris les coûts amont, les impôts et les différences de couverture des années précédentes.

## 2 Groupes de comparaison et calcul des valeurs médianes

### 2.1 Constitution des groupes

Il est pertinent de comparer les gestionnaires de réseau qui présentent les mêmes caractéristiques structurelles. C'est pourquoi des groupes de comparaison adéquats, basés sur des critères bien précis, ont été mis en place. Dans le cadre de la deuxième phase de tests, les gestionnaires de réseau sont regroupés non seulement en fonction de la densité d'urbanisation mais parfois également en fonction de la densité énergétique. Ces critères sont appliqués ou pas selon les indicateurs. En effet, pour les comparaisons des coûts et des tarifs du réseau, nous nous basons sur une combinaison des densités d'urbanisation et énergétique. En revanche, pour la constitution des groupes concernant la qualité de l'approvisionnement, seule la densité d'urbanisation est utilisée. Finalement, nous renonçons totalement à constituer des groupes pour les tarifs de l'énergie, la diversité des produits ou la qualité des prestations.

Rappelons à ce propos que nous ne regroupons que des gestionnaires de réseau de distribution qui approvisionnent des clients finaux sur le NR 7, tous les autres gestionnaires ne sont pas regroupés. Vos valeurs individuelles, pondérées du facteur 1, servent ainsi à calculer les valeurs médianes pour les comparaisons des coûts et des tarifs, (pour le détail du calcul des médianes, voir au point 2.2).

#### 2.1.1 Densité d'urbanisation

Nous calculons la densité d'urbanisation à partir de la population résidante permanente par hectare de surface urbanisée dans la zone d'approvisionnement du gestionnaire de réseau. Nous avons donc utilisé le total des surfaces urbanisées et le nombre d'habitants de chaque commune approvisionnée par le gestionnaire de réseau. La valeur en résultant désigne alors l'appartenance à une catégorie d'urbanisation. Les données de chaque commune approvisionnée proviennent des fichiers de saisie des tarifs 2016 remplis par les gestionnaires de réseau ; ces informations ne permettent toutefois pas de connaître le niveau d'approvisionnement d'une commune, en effet, selon notre définition, une commune doit être prise en compte aussitôt qu'un gestionnaire de réseau approvisionne directement au moins 25 % de ses consommateurs finaux.

Vous trouverez sur notre site Internet toutes les informations concernant les communes approvisionnées (Liste « Communes suisses et exploitants du réseau électrique responsables »):

[https://www.elcom.admin.ch/elcom/fr/home/themes/prix-de-l\\_electricite/donnees-brutes-des-gestionnaires-suisses-de-reseau-de-distributi.html](https://www.elcom.admin.ch/elcom/fr/home/themes/prix-de-l_electricite/donnees-brutes-des-gestionnaires-suisses-de-reseau-de-distributi.html) (état au 11.02.2016).

Les informations concernant le nombre d'habitants et la surface de la zone approvisionnée émanent de l'Office fédéral de la statistique :

Habitants (population résidante permanente, état au 31.12.2014):

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/bevoelkerung.assetdetail.137273.html>.

Surface urbanisée (colonne H) :

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/espace-environnement/utilisation-couverture-sol/donnees-regionales/communes.assetdetail.1420942.html>.

Pour constituer les groupes de comparaison sur la base de la densité d'urbanisation, nous nous sommes basés sur le document Distribution Code DC publié par l'AES en 2014 (p. 42), en adaptant et fixant les limites comme suit :

- |  |   |
|--|---|
| - Densité d'urbanisation élevée (ville) :            | > 44 habitants / ha surface urbanisée       |
| - Densité d'urbanisation moyenne (zone suburbaine) : | 25 - 44 habitants / ha surface urbanisée    |
| - Zone rurale (campagne) :                           | < 25 habitants / ha surface urbanisée       |
| - Région de montagne (montagnes) :                   | habitations dispersées, régions de montagne |
| - Région touristique :                               | si région de montagne et touristique        |

L'attribution d'un gestionnaire de réseau aux groupes région de montagne ou région touristique se fait en trois étapes:

1. Seuls les gestionnaires de réseau du groupe zone rurale peuvent être attribués aux groupes région de montagne ou région touristique.
2. Chaque commune de la zone d'approvisionnement d'un gestionnaire de réseau est contrôlée, puis on identifie les communes du groupe région de montagne (3 = Jura et 4 = Alpes ; colonne F) sur la base de la répartition effectuée par l'Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/bases-statistiques/niveaux-geographiques.assetdetail.335600.html>. Les communes du groupe région touristique sont ensuite identifiées à l'intérieur des régions de montagne (valeur = 5, catégorie : type de commune (9), colonne X).
3. Enfin on calcule le pourcentage de population des communes du groupe régions de montagne par rapport à la population totale de la zone d'approvisionnement du gestionnaire de réseau. Si ce pourcentage est supérieur à 50 %, le gestionnaire de réseau est alors attribué au groupe région de montagne. On procède de la même manière pour délimiter les groupes régions touristiques au sein des régions de montagne.

Par rapport à l'année précédente, la répartition entre les groupes peut varier en raison notamment de la croissance démographique ou des fusions de communes dans la zone d'approvisionnement. De même, la fusion avec un autre gestionnaire de réseau peut changer la répartition.

### 2.1.2 Répartition manuelle de la densité d'urbanisation

La répartition en fonction de la densité d'urbanisation se base sur le nombre d'habitants et sur les surfaces urbanisées de l'OFS. Il n'est pas possible de tenir compte des données cantonales ou communales pour calculer la densité d'urbanisation.

A l'issue de la première phase de tests, nous avons constaté que notre définition de la densité d'urbanisation pouvait, dans de rares cas, conduire à une attribution non pertinente à un groupe de comparaison. Prenons l'exemple d'un petit gestionnaire de réseau approvisionnant un hameau isolé. Ce hameau appartient à une grande commune qui, sur la base de notre définition, est attribuée à la catégorie densité d'urbanisation moyenne. Le petit gestionnaire relève donc de cette catégorie alors qu'il n'approvisionne qu'une faible partie des habitants de la commune résidant dans une partie (essentiellement rurale) de la commune. A sa demande, nous l'avons déplacé dans la catégorie « zone rurale ». Dans le cadre de la deuxième phase de tests, nous avons déplacé manuellement deux gestionnaires de réseau dans une autre catégorie.

Lorsqu'un gestionnaire a l'impression qu'il n'est pas attribué au bon groupe en raison de certaines particularités, il peut nous adresser par courriel une demande dûment motivée et documentée d'attribution à un autre groupe.

### 2.1.3 Densité énergétique

Nous avons décidé de recourir à la densité énergétique (MWh/km de ligne) comme critère supplémentaire d'attribution. Après consultation de la branche, nous avons fixé à 300 MWh/km la limite entre une densité énergétique élevée et une densité énergétique faible. Pour le calcul, nous avons utilisé les données suivantes tirées des fichiers de comptabilité analytique pour les tarifs 2016 :

$$\text{Densité énergétique} = \frac{\text{énergie soutirée NR 5+NR 6+NR 7 en MWh (formulaire 1.2)}}{\text{câbles et lignes aériennes NR 5+NR 7 en km (formulaire 2.1)}} \text{ [MWh/km]}$$

Ce calcul permet d'attribuer aux gestionnaires de réseau de distribution à l'une ou l'autre des catégories de densité énergétique (élevée ou faible).

Pour calculer la valeur individuelle, nous avons examiné s'il était plus adéquat d'utiliser une valeur moyenne calculée sur trois ans ou la valeur annuelle 2014. Cela nous a permis de vérifier également s'il était possible d'éviter qu'un gestionnaire de réseau passe en permanence d'une densité énergétique élevée à une densité énergétique faible, autrement dit qu'il franchisse continuellement la limite des 300 MWh/km (par le haut ou par le bas).

Contre toute attente, il s'est avéré que la prise en compte d'une seule année fournit des données plus fiables. Plusieurs raisons en sont la cause notamment un nombre d'erreurs moindre dans les données, une consommation d'électricité ayant tendance à baisser au cours du temps, la croissance démographique ainsi que les fusions de gestionnaires de réseau. De plus, pour la période prise en compte nous observons peu de changements chez les gestionnaires de réseau. Nous avons donc décidé de procéder à une répartition entre densité énergétique élevée et densité énergétique faible uniquement sur la base des chiffres de 2014.

Des mesures correctrices pourraient être prises si à l'avenir le besoin s'en faisait sentir. Ainsi certains gestionnaires de réseau pourraient changer de groupe (soutirage élevé/faible) après une période de plusieurs années d'appartenance à un autre groupe.

#### 2.1.4 Résultats de l'attribution aux groupes

Le recours à la densité d'urbanisation ainsi qu'à la densité énergétique permet de calculer dix groupes de comparaison. En raison de la petite taille de certains groupes, nous avons déplacé horizontalement les catégories « densité d'urbanisation élevée/densité énergétique faible » et « région touristique/densité énergétique élevé » dans les groupes de comparaison contigus. Nous aurions aussi pu déplacer ces deux groupes de manière verticale. Le déplacement horizontal nous permet toutefois de pondérer la densité énergétique à un niveau un peu plus élevé que la densité d'urbanisation. Il en résulte à l'issue de la deuxième phase de tests huit groupes de comparaison que nous utilisons pour comparer les coûts et les tarifs du réseau :

**Nombre de gestionnaires de réseau par groupe de comparaison**

Limite : 300 MWh/km	densité d'urbanisation élevée	densité d'urbanisation moyenne	zone rurale	région de montagne	région touristique
élevée	21	94	39	34	←(11)
faible	(4)→	95	158	157	41

Tableau 1 : Nombre de gestionnaires de réseau par groupe de comparaison pour les coûts et tarifs du réseau

Explications : 21 gestionnaires de réseau de distribution sont attribués au groupe de comparaison « densité d'urbanisation élevée/densité énergétique élevé »

En ce qui concerne la qualité de l'approvisionnement et ses indicateurs SAIDI et SAIFI, nous nous référons strictement à la densité d'urbanisation (avec un approvisionnement des clients finaux sur le niveau de réseau 7). Un gestionnaire de réseau sur le niveau 5 qui approvisionne au moins 25% des clients finaux d'une commune, se verra également attribuer à un groupe. Cela débouche sur les groupes de comparaison suivants :

densité d'urbanisation élevée	densité d'urbanisation moyenne	zone rurale	région de montagne
14	40	10	21

Tableau 2 : Nombre de gestionnaires de réseau par groupe de comparaison pour les indices SAIDI/SAIFI.

Attention : Quatre gestionnaires de réseau n'ayant aucun client final sur le NR 7 n'ont été attribués à aucun groupe.

Les indicateurs des tarifs de l'énergie ainsi que ceux de la diversité des produits et de la qualité des prestations ne sont par contre pas regroupés.

## 2.2 Calcul des valeurs médianes

En général, nous indiquons des valeurs médianes, à l'exception des indicateurs concernant la qualité de l'approvisionnement où nous utilisons des valeurs moyennes. Les valeurs médianes calculées pour les comparaisons des coûts du réseau et des tarifs sont basées sur les résultats individuels fournis par les différents gestionnaires de réseau.

### 2.2.1 Valeurs médianes pour les comparaisons des tarifs

Nous pondérons les tarifs correspondants avec le nombre d'habitants (conformément aux indications données au point 2.1.1) de la zone d'approvisionnement du gestionnaire de réseau concerné. En raison de cette pondération, les gestionnaires de réseau de grande taille pèsent davantage dans le calcul de la médiane. De la sorte, nous nous focalisons sur les clients finaux et la valeur médiane correspond aux clients finaux qui se situent exactement au milieu.

### 2.2.2 Valeurs médianes pour les comparaisons des coûts du réseau

Contrairement à la première phase de tests, nous renonçons à calculer la médiane des coûts du réseau en les pondérant par le nombre d'habitants. De ce fait, chaque gestionnaire de réseau pèse le même poids (pondération par le même facteur). De la sorte, l'accent est mis sur le gestionnaire de réseau et non sur les clients finaux.

### 2.2.3 Influence sur la médiane des concessions avec une centrale électrique

Dans notre questionnaire sur la diversité des produits et la qualité des prestations, nous avons également demandé si les gestionnaires de réseau bénéficiaient de certains avantages en raison de contrats de concession avec des centrales électriques. Les consommateurs finaux des communes concédantes profitent en effet de tarifs de l'énergie ou de tarifs de réseau réduits ou encore du financement (partiel) du réseau de distribution de leur gestionnaire. Étant donné que les tarifs dans les communes concédantes ne reflètent qu'une partie des coûts, les médianes sont calculées sans les gestionnaires de réseau appliquant des tarifs réduits.

## 2.3 Disponibilité de l'approvisionnement : SAIDI et SAIFI

Les données proviennent du formulaire « Interruption de l'approvisionnement » de l'EiCom et concernent les 90 plus grands gestionnaires de réseau en Suisse. Nous avons pris en compte les coupures non planifiées et la totalité des coupures (minutes entières pour SAIDI) pour l'année 2014 ainsi que la moyenne des cinq années précédentes (2010 -2014). Contrairement à la première phase de tests, les résultats de la disponibilité de l'approvisionnement n'ont pas été attribués à des catégories (catégories 1 à 5). En raison de la répartition très inégale des résultats, nous ne procédons pas à une catégorisation sur la base des valeurs médianes ou moyennes. Seules les valeurs moyennes de l'ensemble des gestionnaires de réseau et celles des groupes de comparaison correspondants sont indiquées et dorénavant représentées graphiquement. Cette nouvelle présentation correspond d'ailleurs aux rapports concernant la qualité de l'approvisionnement que l'EiCom publie chaque année : <https://www.elcom.admin.ch/elcom/fr/home/themen/versorgungssicherheit/versorgungsgualitaet.html>.

L'indice **SAIDI** (System Average Interruption Duration Index) indique la durée moyenne des coupures de courant affectant un consommateur final dans la zone d'approvisionnement d'un gestionnaire de réseau pendant la période de relevé. Il est aussi appelé « non-disponibilité moyenne du système ». L'indice SAIDI est calculé de la manière suivante :

$$SAIDI = \frac{\sum \text{nombre de consommateurs finaux concernés par la coupure} \times \text{durée de la coupure}}{\text{nombre total de consommateurs finaux}}$$

L'indice **SAIFI** (System Average Interruption Frequency Index) indique la fréquence moyenne des coupures de courant affectant un consommateur final dans la zone d'approvisionnement d'un gestionnaire de réseau pendant la période de relevé. Il est aussi appelé « fréquence moyenne des coupures de courant ». L'indice SAIFI est calculé de la manière suivante :



$$SAIFI = \frac{\sum \text{nombre de consommateurs finaux concernés par la coupure}}{\text{nombre total de consommateurs finaux}}$$

## 2.4 Coûts du réseau

Les données proviennent des formulaires 3.2 « Différence de couverture du réseau » et 2.1 « Aperçu des installations » du fichier de **comptabilité analytique pour les tarifs 2016**. Dans la deuxième phase de tests, les coûts du réseau englobent davantage d'éléments et sont calculés de la manière suivante (pour les niveaux de réseau 5, 6 et 7) :

- Coûts de capitaux (position 100 ; jusqu'à présent)
- + Coûts d'exploitation (position 200 ; jusqu'à présent)
- + Coûts pour la mesure et la transmission d'informations (position 500 ; nouveau)
- + Coûts administratifs (position 600 ; **sans** 600.1b ni 600.4 ; nouveau)
- Autres produits et revenus (position 900 ; nouveau)
- = Total des coûts du réseau du niveau de réseau correspondant

NR 5

$$\frac{\text{Total des coûts du réseau du niveau de réseau 5}}{\text{Câbles MT(NR5)+Lignes aériennes MT (NR5)}, [\text{CHF/km}]$$

NR 6

$$\frac{\text{Total des coûts du réseau du niveau de réseau 6}}{\text{Puissance stations transformatrices (NR6)+station de transformation sur poteau (NR6)}, [\text{CHF/kVA}]$$

NR 7

$$\frac{\text{Total des coûts du réseau du niveau de réseau 7}}{\text{Câbles BT (NR7)+Câbles de raccordements clients finaux (NR7)+Lignes aériennes BT (NR7)}, [\text{CHF/km}]$$

Le calcul de la médiane des coûts du réseau n'est plus pondéré contrairement à la première phase de tests.

## 2.5 Tarifs du réseau et de l'énergie

Les données proviennent du fichier tarifaire de l'ElCom. Les tarifs correspondent aux profils de consommation C2, C4, C6, H2, H4 et H7 pour l'année 2016. Veuillez noter que les profils C6 et H7 remplacent dorénavant les profils C5 et H6. La raison de ce changement de profils de consommation est due à l'importance croissante des pompes à chaleur (H7) et à la plus grande représentativité du profil C6 par rapport au profil C5 selon les remarques transmises par les gestionnaires de réseau. Pour calculer la médiane, les résultats de chaque gestionnaire de réseau sont pondérés à l'aide du nombre total d'habitants des zones d'approvisionnements respectives. Le calcul se fait donc de la même manière que lors de la première phase de tests.

## 2.6 Diversité des produits et qualité des prestations

Fin 2015, nous avons soumis aux gestionnaires de réseau un questionnaire concernant la diversité des produits énergétiques et la qualité des prestations. Nous envisageons d'intégrer ces questions dans les fichiers de comptabilité analytique ; le cas échéant, nous vous informerons au préalable. Il n'y a aucun groupe de comparaison pour ces indicateurs.

### 2.6.1 Diversité des produits et possibilités de combinaison

Les résultats présentés correspondent aux informations que les gestionnaires de réseau nous ont communiquées concernant le nombre de produits énergétiques proposés avec différentes qualités écologiques ainsi que les possibilités de combinaison. Dans le cas où un gestionnaire de réseau propose cinq produits énergétiques ou davantage, ceux-ci sont attribués à la catégorie (5+). Nous utilisons les cinq catégories de produits suivantes : 1 produit, 2 produits, 3 produits, 4 produits et 5 produits ou plus (5+).

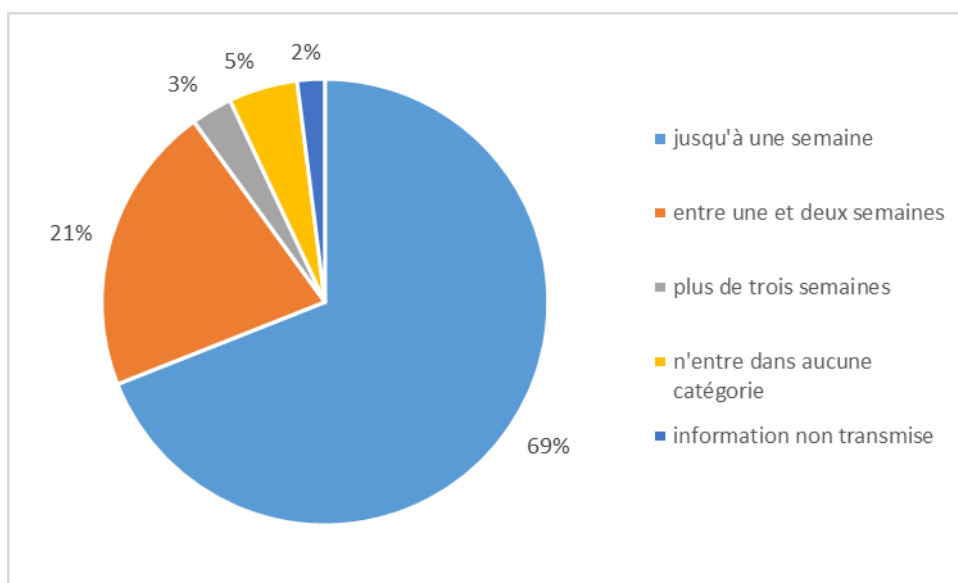
Les possibilités de combinaison sont indiquées de manière binaire (oui/non). Dans le cas où un gestionnaire de réseau ne propose qu'un produit, mais répond positivement concernant une possibilité de combinaison, nous avons modifié sa réponse en non.

### 2.6.2 Informations sur les interruptions planifiées

Les réponses concernant le genre et le contenu des informations fournies aux clients sont indiquées de manière binaire (oui/non). De plus, les pourcentages de répartition des réponses de l'ensemble des gestionnaires de réseau sont également communiqués.

### 2.6.3 Annonce préalable des coupures

La période (nombre de jours) séparant la coupure de son annonce varie énormément d'un gestionnaire de réseau à l'autre. Parfois, elle dépend aussi des groupes de clients, et varie chez le même gestionnaire de réseau. Dans la perspective d'une meilleure comparabilité, nous avons décidé de répartir les réponses en cinq catégories : jusqu'à une semaine, entre une et deux semaines, plus de trois semaines, n'entre dans aucune catégorie, information non transmise.



Graphique 1 : annonce préalable des coupures

### 2.6.4 Informations des gestionnaires de réseau pour les clients finaux

Dans le cadre de la deuxième phase de tests, nous n'utilisons pas les informations se référant aux gestionnaires. Elles seront cependant utilisées et publiées en cas d'introduction définitive. Nous relevons toutefois que 90 % des gestionnaires de réseau disposent d'un service de piquet accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

## **2.7 Conformité (compliance) : fichier de comptabilité analytique pour les tarifs 2016, fiches tarifaires 2016 et compte annuel 2014**

Les fichiers de comptabilité analytique, les fiches tarifaires et les comptes annuels doivent être publiés au plus tard le 31 août, et être remis à cette date à l'ECom (art. 7, al.7 et art. 10 OApEI). Nous vérifions que le délai soit respecté (oui/non).

## **3 Renseignements**

Pour toutes vos questions ou remarques concernant la régulation Sunshine, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante [sunshine@elcom.admin.ch](mailto:sunshine@elcom.admin.ch). Nous vous répondrons dans les meilleurs délais.